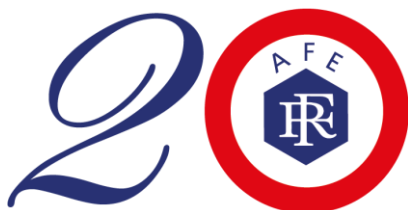


**41<sup>e</sup> ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER**  
**12 au 16 octobre 2024**



Résolution FIN/5/10.2024

Au Gouvernement, aux Parlementaires.

Résolution conjointe de la commission des finances, du budget et de la fiscalité et de la commission des Affaires sociales

Objet : Résolution sur le PLF 2025 - Analyse du Budget de l'Action Extérieure de l'Etat

VU

- Le [Projet de loi de finances pour 2025, n° 324](#), déposé(e) le jeudi 10 octobre 2024
- [La loi du n° 2013-659 du 22 juillet 2013](#) relative à la représentation des Français établis hors de France

CONSIDERANT

La baisse de 150 millions d'euros sur l'Action extérieure de l'Etat

La baisse de 9 millions en crédits de paiement sur le programme 105 – Action de la France en Europe et dans le monde, qui représente 76 % des crédits de la mission.

La baisse de 45 millions en crédits de paiement sur le programme 185 - Diplomatie culturelle et d'influence, qui représente 19 % des crédits de la mission, et notamment la baisse de 14 millions sur le budget de l'AEFE.

La baisse de 8 millions sur le programme 151 - Français à l'étranger et affaires consulaires, notamment:

- une baisse de 2,5 millions sur les services publics aux Français de l'étranger,
- une baisse de 7 millions sur l'accès des élèves français au réseau AEFÉ et à la langue française, qui comprend deux enveloppes, la subvention versée au titre de l'aide à la scolarité (baisse de 6 Millions), et celle de l'aide aux élèves à besoin éducatif particulier (AESH).
- une baisse de 400 000 euros sur le fonds associatif STAFE
- La suppression de la ligne Pass Enfance Langue Française (PELF) en 2025

- Une baisse de 800 000 euros sur l'aide sociale, soit 5%
- Une baisse de 200 000 euros sur les OLES, soit 14%

La non prise en compte de l'inflation mondiale dans le PLF 2025

#### DEMANDE

- Le maintien des crédits pour l'aide sociale, des crédits aux OLES et du STAFE.
- Le maintien du budget des bourses scolaires avec réévaluation budgétaire prenant en compte l'inflation, l'augmentation des frais de scolarité et l'insuffisance des enveloppes précédentes ayant mené à des déscolarisations et de manière générale, à une baisse du nombre d'élèves boursiers de 24 810 en 2022/2023 à 20 575 en 2023/2024, soit une diminution de 17 %.
- De provisionner les fonds nécessaires au paiement des bourses AESH 2023-2024-2025
- Le respect des engagements de l'Etat sur la ligne budgétaire IVG pour rapatriement à hauteur de 150 000 euros en abondant la ligne budgétaire rapatriement et hospitalisation d'urgence, actuellement dotée d'1,3 million.
- Que la prise en charge des frais de santé des Français du Vanuatu soignés en Nouvelle Calédonie soit transférée au Ministère des Solidarités, dont ils dépendent.
- Que la création des 75 ETP prévus soit en priorité affectée au réseau consulaire.
- Le maintien du montant alloué en LFI 2024 et la transparence sur l'utilisation du Pass enfance langue française (PELF)

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

#### RÉPONSE